



Communiqué de Presse

## **Lancement de l'Appel à projets "Réinventons nos cœurs de ville" sur le site de la Glacière**

La ville de Manosque, comme 54 autres villes, a été sélectionnée par l'État pour faire partie du dispositif « Réinventons nos cœurs de villes », dans le cadre de son projet Action Cœur de ville.

Le 8 juillet, la ville a lancé un **appel à projets urbain innovant pour réhabiliter le site de La Glacière**.

Cet appel à projet est destiné à des équipes pluridisciplinaires composées d'investisseurs, en groupement avec des architectes, des paysagistes et des designers qui devront proposer un projet innovant en accord avec les orientations données par la Ville.

Le lauréat de cet appel à projets obtiendra les droits d'usage du foncier du site pour mettre en œuvre son projet.

### **Le site de la Glacière**

Le site de La Glacière, composé d'un bâtiment de 1 946 m<sup>2</sup> (ancienne tannerie, puis fabrique de pains de glace jusqu'en 1975) et d'un jardin jusqu'au ruisseau du Riou des Couquières, est situé à proximité immédiate du centre-ville historique, au cœur du quartier de la Villette-Soubeyran. Ce quartier a bénéficié d'investissements importants ces dernières années :



- Inauguration d'un multiplexe de 8 salles
  - Construction d'un parking en silo de 400 places,
  - Requalification des espaces publics.
- Ce site doit trouver sa place dans cet espace stratégique pour le développement du centre-ville de Manosque.

## Orientations programmatiques

Les candidats devront proposer un programme :

- 1) **Centré autour de la création** :
  - Entrepreneuriale : un site qui permettra d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projets de création ou reprise d'entreprise ;
  - Comme outil au service d'une société apprenante et coopérante : création d'un tiers-lieux, un espace de rencontres entre personnes aux compétences variées destinées à former une communauté d'utilisateurs (fablab, coworking, livinglab, ...)
  - Artistique : proposer des cellules pour les artisans d'art et artistes (optionnel) ;
  - Culinaire : mettre en valeur des produits locaux de qualité (optionnel) ;
  - D'une nouvelle offre de logement (optionnel) ;
- 2) **S'inscrire dans le développement du quartier Vilette-Soubeyran** : développement de synergies avec le cinéma, le parking La villette et la halte routière scolaire ;
- 3) **Témoigner de l'histoire industrielle de ce lieu**, d'abord tannerie, puis fabrique de pains de glace ;
- 4) **Inclure un traitement paysager de l'espace** situé entre le bâtiment et le Riou des Couquières.

## L'innovation dans les candidatures

Les candidatures, outre le respect des orientations mentionnées ci-dessus devront également faire preuve d'innovation. Les propositions devront prendre en considération au moins l'un des domaines présentés ci-après.

- Une réflexion sur les usages différentiels du site (combinaison de différentes fonctions, modularité des espaces)
- Adaptation et anticipation de nouveaux modes de vie (nouveaux modes d'habiter, de travailler, de commercer)
- Développement de nouveaux services, pour réduire l'impact environnemental, pour créer des espaces mutualisés de services
- Un modèle économique viable, diversifiant les sources de revenus pour assurer la viabilité économique du projet

## Calendrier général de l'appel à projet :



L'ensemble du dossier de consultation (règlement de consultation, fiche technique de site, photos du site, ...) est téléchargeable sous format électronique à l'adresse suivante :

<http://bit.ly/aapglaciere2019>

**Contact et informations** : Paul MALIK, chef de projet Action Cœur de ville - 04 92 70 34 00